

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 043-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive:
N° d'affaire: 2014.0105

Déposée le: 28.01.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Imboden (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 814/2014 du 18 juin 2014
Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
Classification: –



Protection des données: app pour Berne?

Dans le canton de Zurich, une application « datenschutz.ch [protection des données] » a été lancée afin de sensibiliser les utilisateurs et utilisatrices d'appareils électroniques à la protection des données. Cette app offre la possibilité de s'adresser directement à une personne chargée du traitement des données pour se renseigner sur la protection dont bénéficient ses données personnelles. Le contrôle du mot de passe est également proposé par ce moyen sur le téléphone portable.

Les utilisateurs et utilisatrices d'un téléphone intelligent accèdent par l'intermédiaire une application interactive à une aide sans complications pour la protection de leur sphère privée. Le délégué du canton de Zurich à la protection des données a lancé cette application le 27 janvier dernier, à la veille de la Journée européenne de la protection des données.

Nous sommes toujours plus surveillés au quotidien (caméras autour des magasins, des maisons individuelles, dans les transports publics etc.). Cette application permet d'obtenir de l'aide pour exercer ses droits à l'information. On entend une brève explication sur le droit de chacun et chacune de se renseigner auprès de n'importe quelle institution sur le traitement des données concernant sa propre personne. Une fonction interactive facilite la présentation d'une demande de renseignement directement au service chargé du traitement des données.

Le service dénommé « Datenschutz-Reporter » permet aux utilisateurs et utilisatrices de signaler directement au délégué à la protection des données les cas dans lesquels la protection de leurs données n'est pas garantie, ou de lui poser une question. Il est possible également de transmettre des photos, des vidéos ou des documents.

Les utilisateurs et utilisatrices de cette application peuvent prendre directement contact non seulement avec le délégué à la protection des données, mais aussi avec les autorités compétentes des cantons, des villes ou de la Confédération. En outre, l'app offre l'accès à une série de textes spécialisés sur les thèmes de la sécurité de l'information, de la surveillance vidéo, de la police et de la justice, de la gestion des ressources humaines, de la santé et de l'école.

C'est pourquoi le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

Est-il prêt

1. à œuvrer pour l'introduction dans le canton de Berne d'une application interactive sur la protection des données ?
2. à s'appuyer pour l'élaboration de la version bernoise sur les travaux du délégué zurichois à la protection des données ?
3. à mettre à la disposition de la génération non-smartphone des moyens similaires pour la sensibiliser à la protection des données ?

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif est favorable au principe d'une application interactive sur la protection des données dans le canton de Berne. Mais la fonction interactive permettant de présenter une demande de renseignements directement au service chargé du traitement des données ne va pas sans poser de problèmes. D'une part, il faut que l'identification de la personne qui demande les renseignements soit garantie pour le service chargé du traitement des données afin d'éviter que des tiers non habilités obtiennent des données de façon abusive. D'autre part, cette application entraîne nécessairement une augmentation de la charge de travail des services chargés du traitement des données et une mobilisation accrue des ressources techniques des services qui gèrent les demandes interactives. Enfin, les collectivités de droit communal du canton de Berne ont leurs propres services de surveillance de la protection des données et lorsque le traitement des données est assuré par des entreprises privées, la surveillance de la protection des données n'incombe pas au canton.

L'application évoquée est nécessairement reliée aux sites Internet correspondants. Il n'est donc pas possible de reprendre directement la version zurichoise. De plus, contrairement à cette dernière, la version bernoise devrait être bilingue. L'association des commissaires suisses à la protection des données *privatim* étudie à l'heure actuelle la possibilité de créer et financer une application pour l'ensemble de ses membres. Le financement proviendrait des cotisations ordinaires des membres de l'association. Le coût d'une application développée spécifiquement pour notre canton serait de l'ordre de 10 000 francs.

Une partie importante de la génération qui n'utilise pas de smartphones s'informe en accédant aux pages Internet du canton. Les personnes de cette génération qui n'ont pas d'accès à Internet ou qui ont besoin d'informations spécifiques s'adressent à l'administration par écrit ou par téléphone ; il leur est répondu par la même voie. La génération qui n'utilise pas de smartphones bénéficie ainsi d'outils non numériques qui lui assurent l'égalité de traitement. Il n'est actuellement pas possible de débloquer des ressources pour que le canton fasse davantage.

Au Grand Conseil